



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE
QUATORZIEME REUNION (APIRG/14)**

(Yaoundé, Cameroun, 23-27 juin 2003)

Point 9 de l'ordre du jour: Programme de Coopération technique en Afrique**9.1 Programme de Coopération technique en Afrique**

(Note présentée par le Bureau de la Coopération technique)

Sommaire

Cette note présente les activités du Bureau de la Coopération technique (TCB) en Afrique et décrit les mécanismes destinés à obtenir un soutien pour l'exécution des projets de développement dans le domaine de l'aviation civile.

1.1 Programme de Coopération technique en Afrique

1.1.1 Dans la région Afrique, le programme de Coopération technique de l'OACI n'est pas à la mesure du grand nombre de mesures permettant de se conformer à toutes les normes et pratiques recommandées et d'accéder aux multiples requêtes en vue d'un soutien technique et financier sollicité par les Etats. Tel qu'il ressort de la note de travail sur la Coopération technique présentée lors de la 13ème réunion d'APIRG, divers facteurs ont contribué à cette situation, notamment la réduction drastique du financement traditionnel sous forme de subventions et les difficultés pour nombre d'Etats de financer eux-mêmes le soutien technique requis tel que cela se fait dans d'autres régions du monde.

1.1.2 Toutefois, les Etats de la région réalisent l'avantage, en termes de qualité et de coût, de bénéficier du soutien technique de l'OACI pour leurs projets de développement et plus souvent financent eux-mêmes maintenant ou par le truchement de leur autorité aéronautique ou aéroportuaire, les activités menées dans le cadre des projets.

1.1.3 Parallèlement, le Bureau de la Coopération technique de l'OACI a diversifié et élargi son association avec les partenaires de financement. Ce fait a par exemple entraîné une gestion étendue des contrats de service dans le cadre des opérations de maintien et de rétablissement de paix, ainsi qu'à des projets COSCAP régionaux assortis de régimes de financement de plusieurs organisations. Le résultat peut paraître dans le programme prévu pour 2003 d'un montant de 12 millions de dollars E.U., soit deux fois ce que cela représentait il y a quelques années.

1.2 **Elaboration de nouveaux projets**

1.2.1 Il importe de noter qu'un soutien accru de la part de l'OACI dépend toujours des trois éléments indiqués il y a deux ans, à savoir : des propositions de projets bien définis et étayés des documents nécessitant la participation active des administrations aéronautiques quant à la préparation, le ferme engagement des Gouvernements ou administrations récipiendaires envers les réalisations aéronautiques proposées dans le cadre des projets ainsi que la garantie de viabilité des projets.

1.2.2 Les partenaires de financement souhaitent obtenir l'engagement des administrations aéronautiques en partie grâce à une contribution au coût du projet en tant que garant d'une amélioration certaine et viable avant de fournir davantage de financement pour le renforcement du secteur aéronautique.

1.2.3 Les Etats membres voudront bien examiner ces éléments au moment de formuler des requêtes au titre des activités de coopération technique. L'OACI et son Bureau de la Coopération technique sont disposés à travailler avec la CAFAC et ses Etats membres pour élaborer et soumettre ensemble des propositions de projet aux partenaires financiers.

1.2.4 L'illustration de cette situation, c'est le lancement des initiatives COSCAP en Afrique. Grâce au montant consenti par le Conseil de l'OACI pour élaborer des projets de supervision de la sécurité, le Bureau de la Coopération technique pourrait élaborer des descriptifs de projets exhaustifs visant à améliorer la supervision de la sécurité par le biais d'activités de coopération impliquant des groupes d'Etats et divers partenaires de financement. Le Bureau de la Coopération technique est également en mesure de prendre part aux réunions convoquées sur le sujet, de formuler ses recommandations et recueillir l'avis et la participation des Etats et organisations sous-régionales. En Afrique Occidentale et Centrale, des études de financement ont été réalisées grâce à un concours financier de la France et de la Banque mondiale afin d'analyser les besoins en matière de supervision de la sécurité et le point de vue des Etats sur les mécanismes de coopération éventuels.

1.2.5 Six descriptifs de projets ont été préparés en fonction des groupes d'Etats existants au titre de la coopération. En Afrique Occidentale et Centrale, le premier descriptif de projet COSCAP a été signé à la fin de février 2003 pour un groupe de huit Etats. Deux autres propositions de projet ont été entérinées à l'échelon ministériel et débiteront vraisemblablement cette année. En Afrique Orientale et Australe, la East African Community (EAC) est en train d'adopter l'approche COSCAP et a approuvé un avant-projet lors de la réunion ministérielle tenue en mars 2003. Les observations reçues ont été intégrées dans la version finale. Il est prévu que d'autres Etats de la région se joindront à ce projet. L'OACI se fera un plaisir de collaborer avec les Etats ou groupes d'Etats non partie au projet COSCAP, mais qui souhaiteraient bénéficier de ses activités.

1.2.6 Mis en oeuvre, les projets COSCAP se sont révélés être des bons mécanismes à travers lesquels beaucoup d'activités de formation sont menées, ou des outils pratiques et harmonisés sont élaborés et des procédures techniques de supervision, améliorées. Le succès de ces projets est illustré par les deux faits suivants : premièrement, les projets COSCAP ont attiré et continuent d'entraîner la participation en espèces ou en nature de nombre de partenaires

aéronautiques ainsi que des groupes très variés de partenaires financiers. Deuxièmement, les Etats ayant amélioré leur supervision de la sécurité grâce à un projet COSCAP demandent maintenant à l'OACI et aux souteneurs de COSCAP d'étendre ces projets à d'autres secteurs aéronautiques et ce, en conservant les mêmes principes de fonctionnement. Il convient de mentionner le fait que les avantages de ces projets sont si énormes que les Etats avancés sont partie aux projets COSCAP en tant que membres à part entière.

1.2.7 Dans le domaine clé de sûreté de l'aviation (AVSEC), le Conseil de l'OACI a fourni également un financement pour l'élaboration des projets. Des actions seront bientôt entreprises pour élaborer des propositions servant à soutenir les autorités aéronautiques et aéroportuaires pour qu'elles répondent aux besoins AVSEC et remédient aux carences éventuelles identifiées lors des audits.

1.3 **Perspective des projets régionaux**

1.3.1 Alors que le respect des normes et pratiques recommandées nécessite une coordination de la part des Etats des projets régionaux ou sous-régionaux quand un soutien financier est requis, les partenaires potentiels ont indiqué à diverses reprises que le financement pourrait être examiné plus facilement si les projets étaient entérinés et présentés par des organisations régionales. Dans ce contexte, l'OACI et la CAFAC ont signé un Mémoire d'accord pour coopérer dans l'élaboration de propositions et la mise en oeuvre des projets.

1.3.2 Un premier projet sur les recherches et le sauvetage a été approuvé en 2002 et son exécution se poursuit en ce moment grâce à un financement de la France. Le projet comporte plusieurs composantes et phases d'activités. Ces dernières comprennent un programme de missions destinées à évaluer l'état de l'organisation SAR dans chaque pays et l'élaboration d'un plan d'actions pour le développement ou l'amélioration des services SAR. La phase évaluation sera suivie d'une phase de mise en oeuvre au cours de laquelle il sera fourni une assistance dans la préparation et l'actualisation de la législation nationale régissant les services SAR ainsi que les plans et manuels SAR. Lors de la troisième phase, il sera fourni un soutien dans la conduite des exercices SAR et les évaluations post exercices. Le projet comprend en outre la tenue d'ateliers sur l'organisation SAR et les mécanismes de financement.

1.3.3 L'OACI et la CAFAC mettent en oeuvre et suivent actuellement le projet au titre de l'accord de coopération en tenant compte des spécificités de chacune de ces deux organisations. Le projet a débuté avec les premières missions d'évaluation auprès des deux Etats en mars 2003. Ce nouveau mécanisme de coopération se révèle très prometteur en termes d'efficacité et les Etats sont encouragés à prendre l'attache de la CAFAC pour étudier les voies et moyens de satisfaire leurs besoins communs dans le secteur de l'aviation.

2. **Suite à donner par la Réunion**

Les Etats AFI sont invités à noter les possibilités qui s'offrent telles que présentées dans la présente note de travail et à prendre des mesures idoines en vue de l'amélioration des services aéronautiques dans la région.